

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SENLIS

CITE JUDICIAIRE

60300 SENLIS Tel : 44.53.87.00

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L.
ETUDES METHODES COORDINATIONS
785 Avenue du Tremblay

60100 CREIL

Dépôt effectué par :

CABINET BERTHON
4 Avenue Emile Zola
bp 468

94100 ST MAUR

Numéro RCS : SENLIS B 408 363 810

<17294/1996B00277>

Pièces déposées le 29/02/2000

Numéro : 2000365

ACTE SSP

en date du 21/12/1999

- CESSION DE PARTS (OU DONATION)

Entre MME Martine MOUCHET ET MR Didier CHAUDAT

*** CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER ***

Le Greffier,



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : EMC
ETUDES METHODES COORDINATIONS
au capital de SEPT CENT MILLE FRANCS
divisé en 1 400 parts de 500 francs chacune.
Siège social : 758 avenue du Tremblay
60100 - CREIL
SIRET : 408 363 81000016 APE 742C

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Madame Martine MOUCHET
148 rue du Maréchal Foch
95620 PARMAIN

ci-dessous désignée sous l'unique dénomination "LE CEDANT", d'une part ;

Monsieur Didier CHAUDAT
148 rue du Maréchal Foch
95620 PARMAIN

ci-dessous désignée sous l'unique dénomination "LE CESSIONNAIRE", d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet :

Le conseil, les études techniques ou autres :

- Les projets de rénovation, d'aménagement ou de construction de maisons ou d'appartements individuels, de bâtiments, d'unités industrielles, professionnelles, commerciales ou immobilières ;
- L'entretien, le nettoyage, la maintenance de biens ou locaux industriels, particuliers ou autres.

a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 juillet 1996 enregistré à Creil Est, folio 76, bordereau 223, Case 6, le 16 juillet 1996.

Origine de propriété

Le Cédant possède dans cette société 56 parts numérotées de 1 à 2, de 81 à 82 et de 101 à 152, de CINQ CENTS francs chacune, qui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire.

RECÉPTE
VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTREMENT A LA RECETTE
DE **PONTICIE-EST** LE 19 JAN 2000
BORD. 26 CASE 3. FOLIO 29 VOLUME 7
- CI DE TIMBRE. deux cent. cinquante francs
- DE D'ENREG. cent. francs
POUR LE RECEVEUR PRINCIPAL :

francs

60 70

Cession

Par ces présentes, **Le Cédant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, **au Cessionnaire** qui accepte 1 part sociale numérotée 1 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de F. 500 (CINQ CENTS FRANCS) que Madame Martine MOUCHET reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont elle lui donne ici quittance.

Propriété - Jouissance

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **Cessionnaire** sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

Il résulte de la présente cession de parts sociales et de celle intervenue ce jour entre Monsieur Christian DUBOS et Madame Ghilaine DUBOS que les parts sociales sont désormais réparties comme suit :

• Madame Martine MOUCHET	55 parts
• Monsieur Didier CHAUDAT	1 part
• Madame Catherine BRUNET	56 parts
• Monsieur Christian DUBOS	139 parts
• Madame Ghilaine DUBOS	1 part
• Monsieur Richard BRUNET	434 parts
• SARL SGIP	714 parts

Tous les frais droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **Cessionnaire** qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en six exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de commerce.

Fait à Creil, le 21 décembre 1999

*Pm pour cession de
1 part sociale*


